

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 3 février 2020

---

**APPEL A PROJETS "C'EST MON PATRIMOINE" - DEMANDE DE  
SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES  
CULTURELLES**

**NOTE DE SYNTHESE**

L'opération « C'est mon patrimoine ! » est un projet lancé par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2005. Elle est organisée en partenariat avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et mise en œuvre dans le cadre des objectifs communs de cohésion sociale, d'intégration et d'accès à la culture des personnes qui en sont les plus éloignées. La Ville de Mantes-la-Jolie y a participé pour la première fois en 2019 avec le projet « Réapproprie toi ta ville ».

Cet appel à projets est porté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et vise à sensibiliser les enfants à la diversité des patrimoines, au travers de programmes d'activités pluridisciplinaires. Organisé en dehors du temps scolaire, le projet a pour but de développer leur goût du patrimoine et des arts, d'enrichir leurs connaissances, et de les aider à mieux comprendre l'intégration d'un lieu patrimonial dans son environnement géographique et culturel.

Afin de permettre une appropriation du patrimoine par tous dès le plus jeune âge, l'accès aux patrimoines occupe une place significative et structurante dans les parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des enfants et adolescents, et constitue l'un des leviers des politiques territorialisées de démocratisation culturelle.

L'opération « C'est mon patrimoine ! » s'intègre dans les parcours d'éducation artistique et culturelle tels que définis dans la loi du 8 juillet 2013, et repose sur les trois (3) piliers de l'éducation artistique et culturelle que sont la rencontre avec les artistes et les œuvres, la connaissance des arts et du patrimoine, et la pratique artistique. Les projets sont co-construits entre professionnels de différentes disciplines : médiateurs des patrimoines, artistes professionnels, acteurs de l'enfance et de la jeunesse, du secteur public ou de l'éducation populaire, etc.

La Ville souhaite répondre à nouveau à cet appel à projets via le projet « Voyage au cœur du patrimoine », pour continuer à valoriser et à faire connaître son patrimoine au plus grand nombre. Ce projet est à destination des enfants de six (6) à dix (10) ans. Il est constitué d'un ensemble de cinq (5) ateliers sur le thème des voyages et grandes explorations des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècle. Les ateliers aborderont successivement la réalisation et le travail de la bande dessinée et du théâtre, ainsi que l'écriture d'invention.

Ce projet sera présenté dans une session d'une semaine, renouvelé huit (8) fois au cours de l'année 2020 durant les vacances scolaires et sur « le plan mercredi » à partir de la rentrée scolaire. Il permettra de mettre en avant des collections conservées aux archives municipales, comme les archives du tour du monde du bateau La Coquille dirigé par Duperey, mais aussi les collections Duhamel conservées au Musée. Le public touché représentera environ deux cent trente (230) enfants.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC d'Ile-de-France pour l'appel à projets « C'est mon patrimoine ! » à travers le projet « Voyage au cœur du patrimoine ».

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les projets développés à travers l'appel à projets « C'est mon patrimoine ! » visent à sensibiliser des jeunes publics à l'univers des archives et du patrimoine de la Ville,

Considérant que cette action est susceptible de bénéficier de subventions de l'État (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France),

Considérant le projet « Voyage au cœur du patrimoine » proposé par la Ville,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France pour l'appel à projets « C'est mon Patrimoine ! » à travers le projet « Voyage au cœur du patrimoine ».

Le Maire

Raphaël COGNET